

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2026.**

**Présents :** Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIEMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

**Secrétaire de séance :** Gaëlle DANIELOU

**Absents excusés :** Franck DELALANDE, Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Olivier JEHANNE.

**Absente :** Anne-Sophie BOHUON.

**2026-001: Mise à disposition de voirie communale à Brocéliande Communauté dans le cadre des travaux de liaisons cyclables inter bourgs (tranche 2).**

**Rapporteur : André DEMEESTERE**

Vu les articles L. 5211-5, L.1321-1 et L.1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2024-088 relative à l'adoption du plan de mobilité simplifié de Brocéliande Communauté ; n°2025-074 du 07 juillet 2025 relative à la validation de la phase AVP du projet de tranche n°2 des liaisons cyclables inter bourgs ; n°2025-133 relative à la validation de la phase PRO du projet de tranche n°2 des liaisons cyclables inter bourgs,

Le projet d'aménagement de liaisons cyclables inter-bourgs engagé en 2018 par Brocéliande communauté, a pour objectif de relier les centres-bourgs du territoire entre eux, par des liaisons favorisant la pratique du vélo et des modes de déplacements actifs.

Ce projet simple et concret est conduit dans un objectif d'efficacité et de sobriété foncière et s'appuie donc sur les voiries existantes qu'il convient de réaménager lorsque cela est nécessaire et de rendre visibles et sécurisées par une signalétique adaptée.

En 2026, Brocéliande Communauté va engager les travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche du projet de liaisons cyclables inter bourgs.

Cela concerne les liaisons :

- Plélan-le-Grand / Maxent
- Treffendel / Monterfil
- Monterfil / Le Verger

Par délibération n°2025-133, le Conseil communautaire a validé le programme de travaux (PRO). Les travaux doivent démarrer au printemps 2026.

La majeure partie des circuits s'appuie sur des voiries communales. Certains revêtements seront ré aménagés quand cela est nécessaire et de la signalétique directionnelle sera installée. En tant que maître d'ouvrage, Brocéliande Communauté va donc conduire tous ces travaux, en grande partie sur des emprises communales, avec leur autorisation.

Sur la commune de Maxent, l'ensemble des voiries utilisées par Brocéliande Communauté pour la réalisation des travaux est listé dans un PV de mise à disposition joint à la présente délibération, entre la commune de Maxent et Brocéliande Communauté. Ce PV fixe le cadre légal, la nature de la mise à disposition, sa durée et liste l'ensemble des voiries concernées.

Ce PV de mise à disposition ne précise pas les modalités de gestion et d'exploitation des aménagements cyclables, ni la répartition de l'entretien entre la commune de Maxent et Brocéliande Communauté. Cela sera détaillé dans une convention de gestion qui donnera lieu à une nouvelle délibération une fois les aménagements terminés.

En cette séance, il vous est proposé :

- De valider le contenu du PV de mise à disposition entre Brocéliande Communauté et la commune de Maxent.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce PV de mise à disposition.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider le contenu du PV de mise à disposition entre Brocéliande Communauté et la commune de Maxent.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce PV de mise à disposition.

Le registre dûment signé  
Le Maire, Ange PRIOUL



Secrétaire de séance  
Gaëlle DANIELOU

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2026.

**Présents** : Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIEMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

**Secrétaire de séance** : Gaëlle DANIELOU

**Absents excusés** : Franck DELALANDE, Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Olivier JEHANNE.

**Absente** : Anne-Sophie BOHUON.

**2026-002 : Circuit de randonnées : effondrement du chemin en raison d'une canalisation endommagée sur le circuit de randonnée VTT et pédestre/ Livry à Maxent.**

**Rapporteur : André DEMEESTERE**

Les services de randonnées du Pays de Brocéliande chargés des circuits inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ont alerté la collectivité sur une anomalie sur le circuit de randonnée VTT et pédestre Livry à Maxent.

Monsieur le Maire s'est rendu sur place avec le service technique pour constater les dégâts, à savoir « Une section sur toute la largeur du chemin communal s'est effondrée due à une dislocation de canalisation. Elle est constituée de buses de calibre 80 cm servant probablement de déversoir d'un étang côté nord du chemin pour une évacuation de trop-plein côté sud du chemin.

Ces buses, qui étaient enterrées profondément, sont aujourd'hui à découvert. Elles sont disloquées et ne permettent plus une évacuation canalisée des eaux. Le ruissellement a fait évacuer la terre et tout empierrement, formant aujourd'hui un trou béant infranchissable.

Un courrier a été transmis aux propriétaires du terrain possédant l'étang, situé en section YR 43. Ces derniers ont été reçu en mairie le lundi 29 septembre. Ils semblaient être surpris et inquiets de la demande de la collectivité, à savoir de remettre en l'état le chemin (à noter que ce chemin est en limite de Campel, donc chemin de randonnée : moitié Maxent/moitié Campel).

La commission communale : « Voirie, Urbanisme, Bâtiments, Environnement » réunie le 4 octobre 2025 a pris connaissance de ce dossier et des photos, il a été convenu :

- . de demander un devis estimatif à Cyril BARRIE pour la remise en état des buses et du chemin,
- . de ne pas demander l'intervention de la commune de Val d'Anast (Campel),
- . de proposer aux propriétaires de prendre en charge la totalité des travaux (si refus lui proposer 50/50).

Un courrier en date du 20 novembre a été envoyé au propriétaire. Un retour de sa part le 26 novembre ayant comme objet : « Réponse et contestation ».

Une nouvelle rencontre a eu lieu le 17 décembre où il a été convenu :

- . les travaux de remplacement de la canalisation seront pris en charge à 50 " » par le propriétaire de l'étang et 50 " » par la commune (comme proposé en commission communale le 4 octobre 2025),
- . les travaux d'élagage du chemin pour permettre l'accès de la tractopelle seront réalisés par la commune et facturés au propriétaire de l'étang.

Il vous est proposé dans cette séance :

- que les travaux de remplacement de la canalisation soient pris en charge à 50 % par le propriétaire de l'étang et 50 % par la commune (comme proposé en commission communale le 4 octobre 2025), soit un montant de 770,10 € TTC pour chaque partie (*montant du devis 1 540,20 € TTC*).
- que les travaux d'élagage du chemin pour permettre l'accès de la tractopelle soient réalisés par la commune et facturés au propriétaire de l'étang.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- que les travaux de remplacement de la canalisation soient pris en charge à 50 % par le propriétaire de l'étang et 50 % par la commune (comme proposé en commission communale le 4 octobre 2025), soit un montant de 770,10 € TTC pour chaque partie (*montant du devis 1 540,20 € TTC*).
- que les travaux d'élagage du chemin pour permettre l'accès de la tractopelle soient réalisés par la commune et facturés au propriétaire de l'étang.

Le registre dûment signé  
Le Maire, Ange PRIOUL

Secrétaire de séance  
Gaëlle DANIELOU



Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2026.

**Présents** : Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DIEMESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIEMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

**Secrétaire de séance** : Gaëlle DANIELOU

**Absents excusés** : Franck DELALANDE, Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Olivier JEHANNE.

**Absente** : Anne-Sophie BOHUON.

**2026-003: Attribution d'une subvention au Centre social l'Inter'Val pour l'année 2026.**

**Rapporteur** : Françoise FOUCAUD.

L'animation de la vie sociale et le développement des services à la population constituent un indéniable facteur d'attractivité territoriale. C'est ainsi que les communes de MAXENT, MONTERFIL, PAIMPONT, PLÉLAN-LE-GRAND, SAINT-PÉРАН et TREFFENDEL ont fait le choix, par le prisme du travail réalisé par le centre social l'Inter'Val, de maintenir cette dynamique de déploiement d'une offre de services de qualité, reconnue comme un réel enjeu de territoire.

Véritable dynamique de cohésion sociale, le projet social porté par l'association l'Inter'Val, co-construit en lien avec les communes signataires, a pour finalité de développer et mettre en œuvre un service de proximité attendu des familles et des usagers du territoire pluri communal. Il vise ainsi, via cette mise en œuvre, 5 grands axes stratégiques :

- Amplifier son action autour de l'éducation et de la parentalité,
- Développer les solidarités concrètes sur le territoire,
- Affirmer l'identité de l'association et renforcer la fonction d'accueil,
- Renforcer la vie associative,
- Contribuer à la cohérence de l'action locale.

Sur ces principes, les six communes font le choix de soutenir ladite association par l'attribution d'une subvention annuelle dans le cadre d'une convention de partenariat, d'objectifs et de moyens sur la base d'un projet répondant à des critères d'évaluation et de suivi tant quantitatifs que qualitatifs.

Le budget de l'association, en dépenses comme en recettes, pour l'exercice 2025, prend en compte les trois champs d'intervention sur lesquels l'association assure ses missions au profit des habitants de chacune des communes signataires :

- Animation enfance
- Animation jeunesse
- Animation globale du territoire

Pour l'année 2026, les communes signataires contribuent financièrement et forfaitairement pour un montant global de 475 208,82 €, dont le montant se détaille comme suit :

SYNTHESE	ENFANCE	JEUNESSE	ANIMATION GLOBALE	TOTAL./commune
Maxent	46 787,64	20 248,29	6 651,00	73 686,93
Monterfil	47 450,79	22 501,16	6 358,50	76 310,45

Paimpont	40 721,25	19 586,50	8 154,00	68 461,74
Plélan-le-Grand	103 653,98	39 206,65	18 679,50	161 540,13
Saint-Péran	12 005,01	8 345,69	1 881,00	22 231,71
Treffendel	48 762,33	18 019,03	6 196,50	72 977,86
TOTAL/activité	299 381,00	127 907,32	47 920,50	475 208,82

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De valider et de l'autoriser à signer cette annexe financière pour l'année 2026.
- De l'autoriser à verser la subvention à l'Inter'Val d'un montant de 73 686,93 € pour l'année 2026.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider et de l'autoriser à signer cette annexe financière pour l'année 2026.
- De l'autoriser à verser la subvention à l'Inter'Val d'un montant de 73 686,93 € pour l'année 2026.

Le registre dûment signé  
Le Maire, Ange PRIOUL



Secrétaire de séance  
Gaëlle DANIELOU

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2026.

**Présents** : Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

**Secrétaire de séance** : Gaëlle DANIELOU

**Absents excusés** : Franck DELALANDE, Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Olivier JEHANNE.

**Absente** : Anne-Sophie BOHUON.

**2026-004 : Participations financières aux écoles : année 2026.**

Le bureau municipal propose au conseil municipal les participations suivantes pour les écoles pour l'année 2026 :

**1-Fournitures scolaires** : 50 € par enfant

. École publique « les Gallo Peints » : 65 élèves inscrits au 01/01/2026 x 50 € = 3 250,00 €.

. École privée « Saint- Joseph » : 81 élèves inscrits au 01/01/2026 x 50 € = 4 050,00 €.

**2- Activité piscine** : prise en charge en totalité de l'activité pour l'école publique les Gallo Peints et l'école privée Saint-Joseph : transports et entrées.

**3- Voyages scolaires, projets pédagogiques** :

-10,50 € par jour, par enfant et ce pour 4 jours maximum pour les enfants scolarisés à Maxent, sur justificatif.

Ecole publique « les Gallo Peints : montant maximum à budgétiser sur 2026 :

65 élèves x 10,50 € x 4 jours = 2 730,00 €.

Ecole privée Saint-Joseph : montant maximum à budgétiser sur 2026 :

81 élèves x 10,50 € x 4 jours = 3 402,00 €.

*Soit un total de 6 132,00 € à inscrire à l'article 65748 du budget primitif 2026.*

-10,50 € par jour, par enfant et ce pour 4 jours maximum pour les collégiens et les lycéens, sur justificatif.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'accepter les participations financières aux écoles pour l'année 2026.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'accepter les participations financières aux écoles pour l'année 2026.

Le registre dûment signé  
Le Maire, Ange PRIOUL

Secrétaire de séance  
Gaëlle DANIELOU



Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2026.

**Présents** : Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMESTIERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

**Secrétaire de séance** : Gaëlle DANIELOU

**Absents excusés** : Franck DELALANDE, Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Olivier JEHANNE.

**Absente** : Anne-Sophie BOHUON.

**2026-005 : Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint-Joseph : année 2026.**

Le conseil municipal est invité à voter les crédits suivants pour l'année 2026 à l'école privée Saint Joseph, à savoir :

Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph :

. Maternelle : 36 élèves (domiciliés sur la commune) x 1 381,59 €\* = 49 737,24 €.

. Primaire : 34 élèves (domiciliés sur la commune) x 368,92 €\* = 12 543,28 €.

. Fournitures scolaires : 81 élèves x 50,00 € = 4 050,00 €.

Soit une somme de 66 330,52 € inscrite à l'article 6558 du budget primitif 2026.

*\* coût de revient d'un élève de l'école « les Gallo Peints » pour l'année 2024, transmis en Préfecture.*

Les versements seront effectués selon les périodes suivantes :

1<sup>er</sup> acompte : 16 582,63 € au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2026,

2<sup>ème</sup> acompte : 16 582,63 € au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2026,

3<sup>ème</sup> acompte : 16 582,63 € au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2026,

le solde soit 16 582,63€ en fin d'année 2026.

Un contrat d'association a été signé le 16 octobre 2001 entre l'Etat et l'école privée Saint-Joseph.

Afin de formaliser cette participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint-Joseph, une convention doit être établie entre la commune, le chef d'établissement et le président de l'organisme de gestion chaque année.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- De valider la somme de 66 330,52 € pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint-Joseph pour l'année 2026.
- De l'autoriser à signer la convention de prise en charge communale des dépenses de fonctionnement des classes de l'école privée Saint-Joseph entre la commune, le chef d'établissement et le président de l'organisme de gestion.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider la somme de 66 330,52 € pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint-Joseph pour l'année 2026.

- De l'autoriser à signer la convention de prise en charge communale des dépenses de fonctionnement des classes de l'école privée Saint-Joseph entre la commune, le chef d'établissement et le président de l'organisme de gestion.

Le registre dûment signé  
Le Maire, Ange PRIOUL



Secrétaire de séance  
Gaëlle DANIELOU

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2026.**

**Présents :** Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

**Secrétaire de séance :** Gaëlle DANIELOU

**Absents excusés :** Franck DELALANDE, Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Olivier JEHANNE.

**Absente :** Anne-Sophie BOHUON.

**2026-006 : Subvention coopérative de l'école publique « les Gallo Peints » : année 2026.**

Après avis du bureau municipal, Monsieur le Maire propose d'accorder la somme de 1 000,00 € pour la subvention de fonctionnement à la Coopérative de l'Ecole Publique « les Gallo Peints ».

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'accorder la somme de 1 000,00 € pour la subvention de fonctionnement à la Coopérative de l'Ecole Publique « les Gallo Peints ».

Le registre dûment signé  
Le Maire, Ange PRIOUL

Secrétaire de séance  
Gaëlle DANIELOU



Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2026.

**Présents** : Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

**Secrétaire de séance** : Gaëlle DANIELOU

**Absents excusés** : Franck DELALANDE, Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Olivier JEHANNE.

**Absente** : Anne-Sophie BOHUON.

**2026-007 : Service culture et service périscolaire : animations : budget de fonctionnement 2026.**

Dans le cadre de l'organisation des animations pour la médiathèque et pour les activités proposées sur le temps périscolaire, il est proposé de voter, après avis favorable du bureau municipal les sommes suivantes :

Médiathèque : organisation des animations : 2 000,00 €.

Temps périscolaire : organisation des activités : 1 500,00 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De voter les sommes suivantes :

Médiathèque : organisation des animations : 2 000,00 €.

Temps périscolaire : organisation des activités : 1 500,00 €.

Le registre dûment signé

Le Maire, Ange PRIOUL



Secrétaire de séance

Gaëlle DANIELOU

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2026.**

**Présents :** Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

**Secrétaire de séance :** Gaëlle DANIELOU

**Absents excusés :** Franck DELALANDE, Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Olivier JEHANNE.

**Absente :** Anne-Sophie BOHUON.

**2026-008 : Conseil municipal des jeunes : budget 2026.**

Après avis favorable du bureau municipal, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter une somme de 1 500,00 € au titre de l'année 2026 pour le fonctionnement du conseil municipal des jeunes.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De voter une somme de 1 500,00 € au titre de l'année 2026 pour le fonctionnement du conseil municipal des jeunes.

Le registre dûment signé  
Le Maire, Ange PRIOUL



Secrétaire de séance  
Gaëlle DANIELOU

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2026.

**Présents** : Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

**Secrétaire de séance** : Gaëlle DANIELOU

**Absents excusés** : Franck DELALANDE, Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Olivier JEHANNE.

**Absente** : Anne-Sophie BOHUON.

**2026-009 : Mairie : logiciels métiers : contrats d'assistance : renouvellement : autorisation signature.**

Le prestataire informatique, JVS MAIRISTEM, en charge des logiciels métiers du service administratif de la mairie a transmis à Monsieur le Maire un contrat d'assistance pour renouvellement.

- 1- Logiciels métiers : comptabilité, budget, paie, gestion des biens, emprunt, état-civil, élections, recensement militaire, dématérialisation Hélios, redevance Chorus Pro et passerelle tiers de télétransmission : maintenance annuelle d'un montant de 6 085,00 € HT.

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ce contrat de maintenance.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats d'assistance pour les logiciels métiers (Tiers : JVS MAIRISTEM) de la mairie pour un montant annuel de 6 085,00 € HT.

Le registre dûment signé  
Le Maire, Ange PRIOUL

Secrétaire de séance  
Gaëlle DANIELOU

